

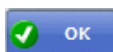
Comment changer de base emplois ?

Si vous relevez de la CCN Cinéma mais que vous n'êtes pas adhérent à l'API, au SPI ou à l'UPC, vous n'êtes pas tenu d'appliquer les augmentations de tarifs jusqu'à l'extension de l'avenant au Journal Officiel. Vous devez donc changer de base emplois.

Au menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Dossier** ». Cliquez ensuite sur l'onglet « **Paramètres** » et vérifiez quelle base emplois est sélectionnée dans la rubrique « **Type Base Emplois** ».

- S'il s'agit de la base **25** « Productions Cinématographiques 39h au 01/07/2019 », vous devez la changer et sélectionner la base **26** « Productions cinématographiques 39h au 01/01/2018 ».
- S'il s'agit des bases **2** « Productions Cinématographiques 39h au 01/08/2017 » ou **11** « Productions Cinématographiques » ou **17** « Productions Cinématographiques 39h API-SPI-UPC au 01/08/2017 », est-ce normal que vous utilisiez l'ancienne codification CNC obligatoire depuis le 01/01/2018 ? Merci de prendre contact avec notre équipe de maintenance.

Pour valider votre modification, cliquez sur le bouton



Renseignements dossier

Retraite | Pôle Emploi | Congés et autres caisses | DADS-Dads-U | Codes d'accès des organismes

Généraux | Banque | Signataire et Contact | **Paramètres** | Zones paramétrables | Horaires et Paiement | Urssaf

Paramétrage

Type Base Emplois : 26 Productions Cinématographiques 39H (5911C) au 01/01/2018

Répertoire LOUMA

Saisie Section Longueur minimale : 1

Poste Budgétaire Longueur minimale : 4 Obligatoire : Oui

Statistique Libellé statistique : Obligatoire : Non

Ventilation Libellé ventilation : Obligatoire : Non

Mot de passe (Dossier) :

Mot de Passe (Confirmation) :

Confidentialité :

Lignes présentes dans le Plan de Paye

Intermittents ...

Permanents Auteur

... CCN PAV

Journalistes CCN Cinéma

...

Autres paramètres

Dossier exclu du fichier unique

les RTT ne sont pas remis à zéro au 31/12

Les codes salariés sont créés dans STUDIO

Les codes salariés sont identiques dans MEDIA et STUDIO

Ancien bordereau mouvement main d'oeuvre

Gestion fichier ADAMI : Sans gestion

Modèle bulletin : 1

OK | Plan de Paie | Imprimer | V5 par courriel | V5 par le site | Lettre d'engagement | Congés A4 | Fermer

Petit rappel

Les bases 2, 11 et 17 ne devraient plus être utilisées, elles contiennent l'ancienne codification CNC et les tarifs au 01/08/2017.

La base 25 contient la nouvelle codification CNC applicable depuis le 01/01/2018 et les nouveaux tarifs applicables au 01/07/2019 (adhérents à l'API, au SPI ou à l'UPC).

La base 26 contient la nouvelle codification CNC applicable depuis le 01/01/2018 et les anciens tarifs applicables au 01/08/2017 (pour les entreprises non adhérentes à l'API, au SPI ou à l'UPC).